

SUBVENTION – APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE NOUVELLE CHERCHEURE OU NOUVEAU CHERCHEUR CENTRE DE RECHERCHE DU CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES RÈGLEMENT DU CONCOURS 2019-2020

PRINCIPES DIRECTEURS

Le programme vise à appuyer des nouvelles chercheuses et nouveaux chercheurs qui désirent développer leur carrière en recherche autonome dans le domaine de la santé et des services sociaux au sein du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches. Cette subvention soutient la notion de recherche intégrée que nous définissons comme un modèle où l'échange, la synthèse, l'interaction entre chercheurs, utilisateurs et application éthique des connaissances font partie inhérente de notre système de santé. Nous considérons que la recherche intégrée est un des fondements incontournables des systèmes de santé apprenants et souhaitons contribuer à accélérer l'adoption de pratiques basées sur des preuves pour faciliter la concrétisation des avantages de la recherche, à savoir : une meilleure santé pour tous, de meilleurs produits et services de santé et un système de santé renforcé. Cette subvention est en pleine cohérence avec cet objectif de recherche intégrée. Elle nécessite donc que la candidate ou le candidat soit reconnu comme partenaire scientifique par une direction clinique ou administrative du CISSS de Chaudière-Appalaches.

La Fondation Hôtel-Dieu de Lévis et le Centre de recherche veulent ainsi favoriser la pertinence des activités de recherche en santé et services sociaux pour le développement des soins et des services, renforcer les liens avec les universités partenaires et contribuer au développement de scientifiques de haut calibre qui intègrent leurs activités de recherche au sein des soins et services.

ADMISSIBILITÉ

- Ce programme s'adresse aux nouvelles chercheuses et nouveaux chercheurs uniquement.
- Une nouvelle ou un nouveau chercheur est celle ou celui qui a obtenu un doctorat depuis moins de cinq ans (60 mois) au 1^{er} janvier 2019 et qui a moins de cinq ans d'ancienneté (60 mois) dans un poste académique à l'Université Laval ou à l'Université du Québec à Rimouski au 1^{er} janvier 2019.
- La candidate ou le candidat exerce ses activités de recherche à au moins 50 % de son temps en recherche fondamentale, recherche clinique et épidémiologique ou en recherche en santé et société.
- Les travaux de recherche doivent être en lien avec une thématique priorisée au CISSS de Chaudière-Appalaches **et** doivent aussi démontrer avoir des liens ou retombées avec une thématique de recherche plus spécifiquement priorisée par l'Hôtel-Dieu de Lévis.
- Un partenariat doit être développé avec une direction du CISSS de Chaudière-Appalaches.

FINANCEMENT 2019-2020

- La subvention Appui au développement de carrière – nouvelle chercheuse ou nouveau chercheur est valable pour deux années complètes à hauteur de 15 000 \$ par année.

DOCUMENTS EXIGÉS

Note importante : Un seul document en format numérique doit inclure le formulaire de demande et toutes les annexes. Le document doit être transmis directement par la candidate ou le candidat. La date de transmission par courrier électronique fait foi de la date officielle de dépôt des documents.

1. Formulaire de demande de la subvention Appui au développement de carrière – nouvelle chercheuse ou nouveau chercheur.
2. CV commun canadien ou CV conventionnel.
3. Preuve de diplôme de doctorat avec dernier relevé de notes.
4. Lettre de confirmation de la date d'obtention du poste universitaire.
5. Lettre d'une direction du CISSS de Chaudière-Appalaches faisant état de l'intérêt pour le développement d'un partenariat.
6. Lettre de motivation (max. 2 pages).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Un comité scientifique indépendant sera nommé par la direction du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches après réception des demandes.

Dossier scientifique (/30) :

- Excellence du dossier académique de doctorat, prix, distinctions (/5);
- Publications depuis 5 ans en tenant compte du domaine de la recherche (/10);
- Communications depuis 5 ans (orales ou par affiches), scientifiques ou de vulgarisation (congrès nationaux et internationaux) (/5);
- Subventions obtenues depuis 5 ans en mentionnant le lien de cohérence avec la programmation proposée (/10).

Programmation de recherche (/70) :

- Valeur scientifique de la programmation (rigueur dans la démonstration de pertinence et d'expérimentation-observation) (/20);
- Impact potentiel sur la santé, le bien-être ou sur l'organisation des soins et des services du CISSS de Chaudière-Appalaches, incluant la valeur ajoutée pour les clientèles recevant des soins et services à l'Hôtel-Dieu de Lévis (/15);
- Valeur ajoutée pour le développement de la carrière scientifique (/20);
- Valeur ajoutée pour le développement du partenariat de recherche intégrée au sein du CISSS de Chaudière-Appalaches (/15).

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Salaires et avantages sociaux de techniciens et assistants professionnels de recherche.
- Déplacements pour exécuter le programme de recherche ou pour participation à des activités scientifiques.
- Frais d'édition incluant les révisions linguistiques et traductions.
- Frais de reprographie et d'achat de documents en lien avec la programmation de recherche.

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Rémunération de la chercheuse ou du chercheur.
- Frais indirects de location et d'aménagement de locaux, de chauffage et d'électricité et tous frais indirects de la recherche.
- Aucune somme ne peut être transférée à l'extérieur du CISSS de Chaudière-Appalaches.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Un comité composé d'évaluatrices et évaluateurs capables de juger de la pertinence stratégique, de la faisabilité et de l'impact structurant des propositions, évaluera l'admissibilité et la qualité des projets selon les critères préalablement établis. Ce comité sera constitué lorsque tous les dossiers de candidature auront été reçus.

ENGAGEMENT DES CANDIDATS

En acceptant la subvention Appui au développement de carrière – nouvelle chercheuse ou nouveau chercheur, la candidate ou le candidat s'engage à :

- Devenir chercheuse ou chercheur régulier au Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches.
- Déclarer les bourses et subventions obtenues pour la période visée.
- Soumettre sa candidature à des concours d'organismes subventionnaires externes dans les deux années de la subvention et soumettre la copie de toute demande soumise.
- Présenter ses travaux de recherche lors des activités scientifiques du Centre de recherche au CISSS de Chaudière-Appalaches (Journée scientifique ou autres) ou lors des midis scientifiques s'il y a lieu.
- Mentionner la « subvention Appui au développement de carrière – nouvelle chercheuse ou nouveau chercheur » ainsi que la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis dans toutes les publications et présentations qui concernent la programmation.
- Assurer que les étudiantes et étudiants dirigés aux cycles supérieurs sont inscrits au Centre de recherche.

Date limite pour retourner le formulaire : le 2 novembre 2018

Envoi par courriel à : recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca

Prière de mentionner dans l'envoi « Subvention Appui au développement de carrière – nouvelle chercheure ou nouveau chercheur ».

Pour toute information, veuillez communiquer avec :

Madame Louise Chouinard
Direction de la recherche
CISSS de Chaudière-Appalaches
143, rue Wolfe, Lévis (Québec) G6V 3Z1
Téléphone : 418 835-7121, poste 6241
Courriel : recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca